



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/10

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCO	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme Evelyne JAOUANNET			

<b>Absents :</b>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

**Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER**

**Objet : Demande de subvention auprès de la Région Bretagne pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux**

**Rapporteur : Monsieur Denis GATEL**

Le budget 2017 prévoit l'acquisition d'un broyeur de végétaux pour le service espaces verts de la ville. Cette machine permet de broyer les branches issues de la taille des arbres et arbustes afin de produire un paillage de qualité. Ce paillage est utilisé pour les massifs. Il permet de réduire les déchets, limiter l'arrosage et le désherbage. Le broyeur permettra également de réduire les transports de végétaux et les quantités de déchets verts en déchetterie.

Cette démarche s'inscrit dans le plan de désherbage et participe à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires.

Au second semestre 2017, la Région Bretagne propose aux collectivités un dispositif d'aide à l'acquisition de matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique, notamment pour les cimetières et les terrains de sport.

Le broyeur de végétaux figure dans la liste des matériels de désherbage éligibles. Une aide de 40% peut être sollicitée auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès de la Région Bretagne,
- autorise Le Maire à signer les documents correspondants.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

A circular official stamp of the Mayor of Châteaugiron, Mayenne. The stamp contains the text "MAIRE DE CHATEAUGIRON" at the top and "Mayenne - Le-et-Vilaine" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/11

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 44

Nombre de votants : 53

Date de convocation :

25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Marion BELLARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK
Mme Evelyne JAOUANNET			

<b>Absents :</b>	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux gaz – Année 2017**

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS-ROCU

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (ROPDP). Cette dernière doit être fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :  
Redevance =  $0.35 * L$

« L » représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant la redevance.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 1 182 mètres.

En définitive, le montant de la redevance est égal à 414 € (soit  $0.35 * 1 182$ ).

De même, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) perçue chaque année, le Conseil municipal doit également en fixer le montant défini selon le plafond suivant :

Redevance =  $(0.035 * L + 100) * 1.18$

Où L représente la longueur de canalisation sur le domaine public communal exprimée en mètres.

En définitive, le montant de la redevance est égal à 1 608 € (soit  $(0.035 * 36 069 + 100) * 1.18$ ).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-84, L.2333-86, R.2333-114 et R.23333-114-1,**  
**Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,**  
**Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,**  
**Vu le budget primitif « Commune » 2017,**  
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 septembre 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- fixe le montant de ces deux redevances dans les limites du plafond prévu par la loi soit un montant de 1 608 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz, et 414 € pour la redevance d'occupation provisoire d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/12

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCO	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	Mme Morgane VIDAL	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France et décision modificative n° 3**

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Le 6 septembre dernier, l'ouragan Irma a frappé les Antilles. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées entraînant de nombreux décès et des dégâts considérables.

Face à la situation d'urgence, l'association des maires de France (AMF) a relayé les appels aux dons pour secourir les victimes de cet ouragan, considéré comme l'un des plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via des organisations non gouvernementales déjà mobilisées sur place comme la Fondation de France.

A ce titre, la commune de Châteaugiron souhaite contribuer à la solidarité nationale pour les Antilles via le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Fondation de France.

L'attribution de cette subvention nécessite des ajustements budgétaires.

Il est donc proposé de modifier l'inscription des crédits en section de fonctionnement comme suit.

Cette décision modificative n°3 se présente ainsi :

COMPTES	DEPENSES	BP + DM 2017	MONTANTS de la DM n° 3	BP après DM n°3
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
6574.523-9064	Subvention à "Fondation de France"	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6541.020-9064	Admission en non-valeur	3 000,00 €	-1 000,00 €	2 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>

La Fondation de France assure un suivi tant de la gestion financière que de la réalisation des projets financés. Au terme de cette opération, une évaluation et un bilan de l'utilisation des fonds collectés seront publiés sur le site internet de la Fondation de France : [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-7,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,**

**Vu la délibération n°2017/03/06/3.2 du 6 mars 2017 portant approbation du budget primitif « Commune » 2017,**

**Vu la délibération n°2017/05/15/06 du 15 mai 2017 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif « Commune » 2017,**

**Vu la délibération n°2017/09/04/08 du 4 septembre 2017 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget primitif « Commune » 2017,**

**Vu l'avis favorable de la commission finances du 20 septembre 2017,**

**Après en avoir délibéré, 52 voix pour et 1 abstention (Monsieur Vincent CROCQ), le Conseil municipal :**

**- alloue une subvention de 1 000 € à la Fondation de France dans le cadre de l'appel à la solidarité nationale pour les Antilles.**

**- valide la décision modificative n°3 du budget primitif « Commune » 2017.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/13

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	M. Hervé DIOT	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER
M. Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Jean-Claude MADIOT	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLiard		M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

**Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER**

## Objet : Centre d'art Les 3 CHA : tarifs évènements et médiations 2018

**Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN**

Suite à la présentation de la saison 2018 du centre d'art, il est proposé au Conseil municipal ces différents tarifs pour les évènements payants 2018. Les entrées payantes concernent uniquement les évènements culturels et les ateliers de médiation.

### - Pour les deux spectacles :

« FLOE » de Jean-Baptiste André – le 29 juin à 16h et 20h30 : organisé par l'office de tourisme, tarif non voté à ce jour en conseil communautaire.

« Papiers dansés », performance d'Anne Briant - le 06 décembre à 20h : 6 euros / 3 euros – 12 ans.  
Ce même jour, 2 représentations seront proposées aux scolaires du territoire : gratuit.

### - Pour les deux concerts :

Concert de « Hugues Delevoye » (piano) – le 09 février à 20h30 : 8 euros tarif plein / 3 euros -12 ans

Concert de « Le Comte » (musique électronique douce) - le 21 septembre à 21h : 8 euros tarif plein / 3 euros -12 ans

**Les tarifs des ateliers sont proposés au même tarif que les années précédentes, soit pour :**

- Les ateliers artistiques : 5 euros
- Le petit déjeuner-rencontre : 6 euros
- La visite commentée avec l'artiste : gratuit

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces propositions tarifaires.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 octobre 2017

N° 2017/10/02/14

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 44  
Nombre de votants : 53

Date de convocation :  
25 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept le deux octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Philippe LANGLOIS	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtizia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Sophie BRÉAL	Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Virginie LEFFRAY	Mme Morgane VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET
Mme Séverine MAYEUX	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTER
M. Chantal LOUIS	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD
M. Jean-François PROVOST	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Marion BELLIARD	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREK

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à M. Isabelle PLANTIN	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à Mme Laëtizia MIRALLES	M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER
Mme Stéphanie GUERRY absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme KUROWSKA Carine absente sans pouvoir
M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

**Objet : Régime indemnitaire (RIFSEEP) : application à de nouveaux cadres d'emplois**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

Par délibération n°2016-22-12-15 en date du 22 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé les modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le nouveau régime indemnitaire se compose de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise, liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle et du complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Ce régime est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais la collectivité est tenue de délibérer au fur et à mesure de la parution des décrets concernant de nouveaux cadres d'emplois.

Ainsi, deux évolutions sont à prendre en compte :

- l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.
- l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un

régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

Compte tenu du tableau de correspondance entre les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et les corps de l'Etat, le RIFSEEP est transposable aux cadres d'emplois suivants :

- adjoint technique (filière technique),
- agent de maîtrise (filière technique),
- adjoint du patrimoine (filière culturelle).

Il convient d'appliquer les principes du nouveau régime indemnitaire approuvés par délibération n°2016-22-12-15 en date du 22 décembre 2016, aux cadres d'emplois cités précédemment.

**Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 novembre 2016,**

**Vu la délibération n°2016-22-12-15 en date du 22 décembre 2016,**

**Vu le tableau des effectifs,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve la mise en place du RIFSEEP selon les modalités définies par la délibération n°2016-22-12-15 en date du 22 décembre 2016, pour les cadres d'emplois cités,**
- **valide la modification ou l'abrogation des décisions antérieures déterminant les modalités d'octroi du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois visés dans la présente délibération uniquement,**
- **prévoit l'inscription au budget des crédits nécessaires,**
- **autorise le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Mayor of Chateaugiron. The seal contains the text "MAIRE DE CHATEAUGIRON" around the top and "Jean-Claude BELINE (Maire)" around the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower. A handwritten signature in black ink is written over the seal, extending from the left side.

Jean-Claude BELINE